



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 août 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2026-173

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT
PUBLIC GIP « ÉCOCITÉ LA
RÉUNION »**

**SUBVENTIONS COMMUNE DU
PORT AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 juillet 2026.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 5 août 2026.

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi
quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal de
la commune du Port, après convocation légale, s'est
réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck
Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard
Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M.
Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème}
adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue
10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M.
Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy,
Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-
Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M.
Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme
Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan
Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme
Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par
Mme Annick Le Toullec, Mme Romina Woadally par Mme
Léanna Naboth, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude
Adois.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin, M. Jean-Yves
Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle
Thomas.

LE MAIRE



Franck JACQUES ANTOINE

Affaire n° 2026-173

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIP « ÉCOCITÉ LA RÉUNION »
SUBVENTIONS COMMUNE DU PORT AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

**M. Olivier HOARAU et Mme Danila BÈGUE, intéressés, ont quitté la salle avant la présentation de l'affaire et le temps de son examen par l'assemblée délibérante.
M. Franck Jacques-Antoine, 1^{er} adjoint, assure la présidence.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-179 du conseil municipal du 11 décembre 2018 approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion » ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public, dénommé GIP « Ecocité La Réunion », signée le 12 décembre 2018 par le Maire du Port ainsi que l'ensemble des membres fondateurs ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP « Ecocité La Réunion » du 28 mai 2026 approuvant le budget 2026 ;

Vu le document comptable du budget primitif du GIP « Ecocité La Réunion » pour l'année 2026 qui prévoit la recette de subvention des collectivités en section de fonctionnement ;

Vu la convention financière relative à l'attribution du financement communal au budget d'investissement de l'exercice 2026 du GIP « Ecocité La Réunion » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que la Commune du Port est membre du GIP « Ecocité La Réunion » et qu'à ce titre elle participe au fonctionnement de celui-ci suivant des règles et des principes validés ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 juillet 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la participation de la commune du Port au budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion » pour l'année 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le versement de la participation de la commune du Port au GIP « Ecocité La Réunion » pour l'année 2026, soit 47 500,00 € sur le budget de fonctionnement ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ**



F. JACQUES ANTOINE

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) « ÉCOCITÉ LA RÉUNION »

SUBVENTIONS COMMUNE DU PORT AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le montant des subventions de fonctionnement de la commune du Port au titre de l'année 2026 au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion ».

Par délibération du 11 décembre 2018 (affaire n° 2018-179), le conseil municipal a approuvé la convention constitutive du GIP « Ecocité La Réunion » précisant les droits statutaires des membres du GIP. Pour rappel, la Ville du Port comme les autres communes, dispose d'un droit statutaire de 5 %, et contribue proportionnellement aux charges de fonctionnement des frais de structure du GIP.

Le GIP « Ecocité La Réunion » a pour objet le pilotage stratégique et le suivi de la conduite et du financement des actions relevant de l'Ecocité. Le périmètre d'intervention du groupement couvre l'ensemble du cœur d'agglomération du Territoire de l'Ouest (TO) et la zone d'influence du projet Ecocité, correspondant à l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Le conseil d'administration du GIP « Ecocité La Réunion » du 28 mai 2026 a approuvé le budget 2026 (annexé à la présente délibération) soit :

- budget de fonctionnement : **3 752 150,78 € dont 2 796 941,23 € de nouvelles dépenses et 955 209,55 € de report d'études non finalisées 2025 ;**
- budget d'investissement : **31 216,81 € dont 20 300 € de nouvelles dépenses et 10 916,81 € de déficit d'investissement.**

Pour rappel, depuis l'année 2025, le GIP ECOCITE applique de manière plus stricte le critère d'imputation prévu par la nomenclature comptable M57 : les frais d'études qui ne sont pas engagés en vue de la réalisation certaine d'un investissement sont désormais imputés dès l'origine au budget de fonctionnement des collectivités membres, et non plus au budget d'investissement.

Ainsi, conformément à la convention constitutive du GIP et à la convention financière relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2026 jointes en annexe, la participation de la commune du Port au budget 2026 s'élève à :

- Sur le budget de fonctionnement :
 - **35 000 €** correspondant à la quote-part de la Ville pour le financement des frais de structure du GIP ;
 - **12 500 €** correspondant à la quote-part de la Ville pour le financement des frais d'études ;
 - Soit un total de **47 500 €**.
- Sur le budget d'investissement, la participation est nulle pour l'année 2026.

Les différents chiffres ainsi que la répartition entre les membres fondateurs sont détaillés en annexe 1.

Le programme d'actions piloté par le GIP ECOCITE prévu pour l'année 2026 est également précisé en annexe 1 bis (feuille de route). Les tableaux de suivi des programmes d'actions des années 2023, 2024 et 2025 sont fournis en annexes 3, 4 et 5.

S'agissant des actions territorialisées sur la commune du Port, deux nouvelles études ont été identifiées pour un pilotage par le GIP ECOCITE pour l'année 2026. Il s'agit d'une étude relative à l'analyse et au suivi d'une action de phytoremédiation sur le NPNRU Ariste Bolon ainsi que la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion de dépollution pour le secteur dit « AUmut » également appelé « Ex ZI Sud ».

Le programme d'études est décomposé dans la convention relative à l'attribution d'un financement communal au Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion » jointe en annexe 2.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la participation de la commune du Port au budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion » pour l'année 2026 ;
- d'autoriser le versement de la participation de la commune du Port au GIP « Ecocité La Réunion » pour l'année 2026, soit 47 500,00 € sur le budget de fonctionnement ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Budget primitif 2026 et son annexe 1
- Annexe 2 : Projet convention Le Port 2026
- Annexe 3 : Tableau de suivi des conventions 2023
- Annexe 4 : Tableau de suivi des conventions 2024
- Annexe 5 : Tableau de suivi des conventions 2025

	Conseil d’administration du 28 mai 2026
	Rapport n°3
	Vote du budget primitif 2026

1. PREAMBULE

Le budget primitif (BP) retrace l’ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l’année 2026.

Par cet acte, le Directeur du GIP Ecocité, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l’année civile.

Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du rapport d’orientations budgétaires présenté le 04 décembre 2025 en Conseil d’administration et en Assemblée Générale.

Il s’équilibre en recettes et en dépenses au montant de 3 783 367,59 € (3 752 150,78 € en fonctionnement et 31 216,81 € en investissement).



BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
	Proposé	Reports 2025	Total
Dépenses	2 796 941,23 €	955 209,55 €	3 752 150,78 €
Recettes	3 300 290,78 €	451 860,00 €	3 752 150,78 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT			
	Proposé	Reports 2025	Total
Dépenses	31 216,81 €	0,00 €	31 216,81 €
Recettes	31 216,81 €	0,00 €	31 216,81 €

La maquette réglementaire est jointe au présent rapport.

2. REPRISE DES RESULTATS 2025

Il est rappelé que le GIP Ecocité vote son Budget Primitif (BP) en intégrant les résultats 2025 du Compte Financier Unique (CFU) 2025 a été arrêté le 11 mai 2026 et approuvé en Conseil d'administration du 28 mai (Affaire n°2) avant le vote du présent budget primitif. Le budget primitif 2026 est donc présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2025. Le tableau ci-après récapitule les résultats en section de fonctionnement et d'investissement repris au stade du budget primitif.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2025 - BUDGET GIP ECOCITE

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL DE 2025

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 737 943,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 621 428,36
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	883 485,05
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE DE 2024 SUR L'EXERCICE 2025	1 180 841,40
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER AU 31/12/2025	2 064 326,45

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 776 270,53
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 402 531,04
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	- 373 739,49
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE DE 2024 SUR L'EXERCICE 2025	362 822,68
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 10 916,81

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2025	
RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-
RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT	-
SOLDE DES RESTES A REALISER	-

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 10 916,81
--	-------------

AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	2 064 326,45
AFFECTATION AU 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (RECETTE)	10 916,81
AFFECTATION AU COMPTE 002 RESULTAT DE FONCT ANTICIPE (RECETTE)	2 053 409,64
REPRISE ANTICIPEE DU SOLDE D'INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 (DEPENSES)	10 916,81

Fait à , le 11 MAI 2026

Pour l'ordonnateur



Le Comptable Public

[Signature]
 G. HORELLOU

1. Le résultat de fonctionnement 2025 présente un excédent de **883 485,05 €**, portant le résultat cumulé, après reprise de l'excédent antérieur (002), à **2 064 326,45 €**. Ce niveau d'épargne s'explique notamment par la structure du budget, majoritairement constituée de dépenses d'études (compte 617) financées par les participations des membres et des subventions. Cela entraîne des décaissements de dépenses comme des encaissements de recettes qui peuvent être décalés dans le temps, et étalés sur plusieurs années.

2. En section d'investissement, le solde d'exécution 2025 est **déficitaire de 373 739,49 €** du fait des reliquats d'amortissement d'études des années précédentes demandées par la DGFIP pour se conformer à la M57, les études du GIP n'étant pas suivies de réalisations, et n'étant donc pas amortissables. Cependant, le report antérieur permet de limiter le déficit cumulé à **10 916,81 €**, traduisant une situation globalement équilibrée.

Au 31 décembre 2025 le solde de trésorerie disponible s'élève à **1.557.772,88 €**.

La situation financière du GIP en fin d'année 2025, présentée selon les principes comptables de sincérité et de prudence, permet de sécuriser l'équilibre du budget 2026 et de maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante pour les exercices à venir.

3. CONTEXTE GENERAL ET POSITIONNEMENT DU GIP ECOCITE

L'exercice 2026 marque un tournant structurel pour le GIP Ecocité. Fin des amortissements d'études, bascule totale des études en section de fonctionnement, maîtrise des coûts et recentrage stratégique.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026 :

1. Dépenses de fonctionnement :

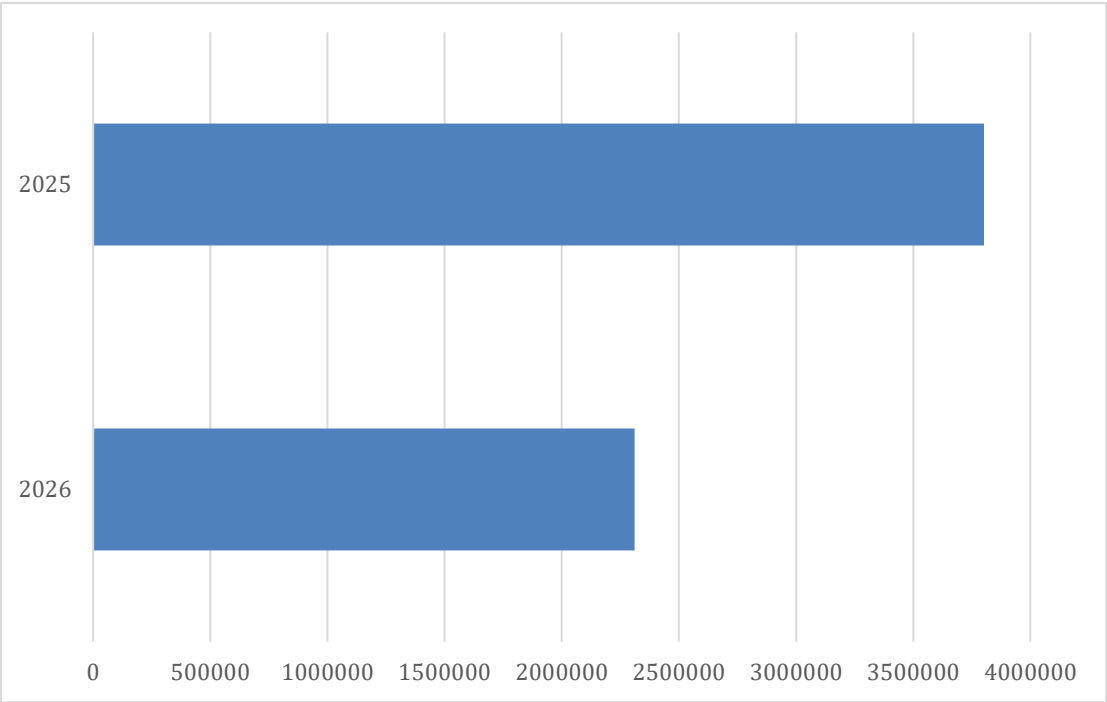


Figure 1 : Section de fonctionnement - Comparaison des charges courantes

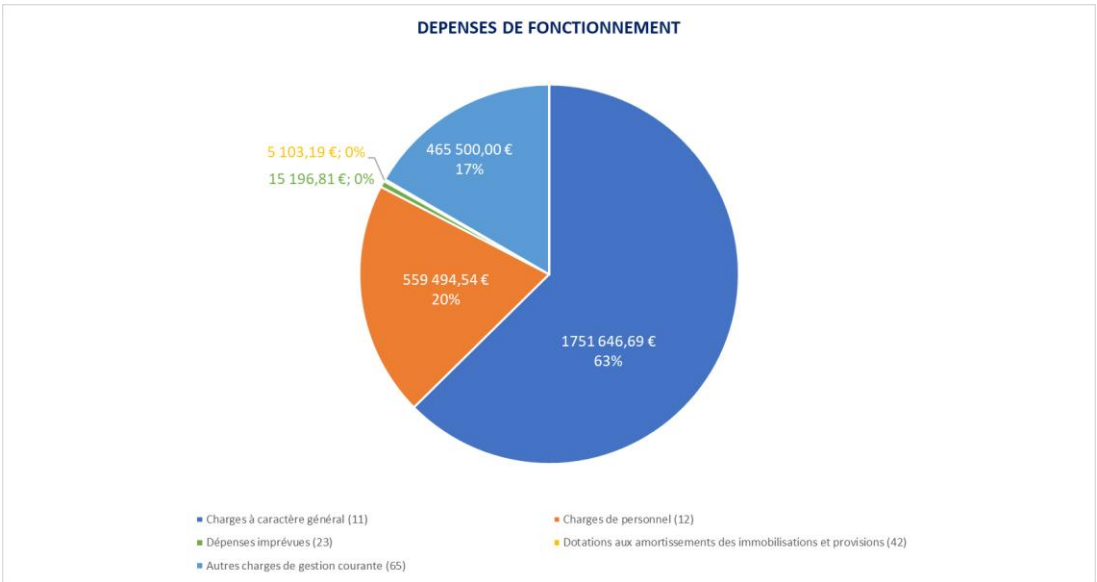


Figure 2 : Section de fonctionnement - Charges courantes (cumul chapitres 011 et 012)

Les dépenses de fonctionnement de 2026 d'un montant de 2 796 941,23 €, connaissent une baisse de 398 999,73 €, par rapport à celles de 2025 d'un montant de 3 195 940,96 €. Les charges à caractère général de 2025 d'un montant de 955 209,55 € sont reportés au BP de 2026.

Cette baisse des dépenses de fonctionnement de 12,48 % est essentiellement due à la diminution des charges à caractère général pour 600 694,90 € M€ (-25,54%) et des charges de personnel pour 106 466,32 € (-15,99 %).

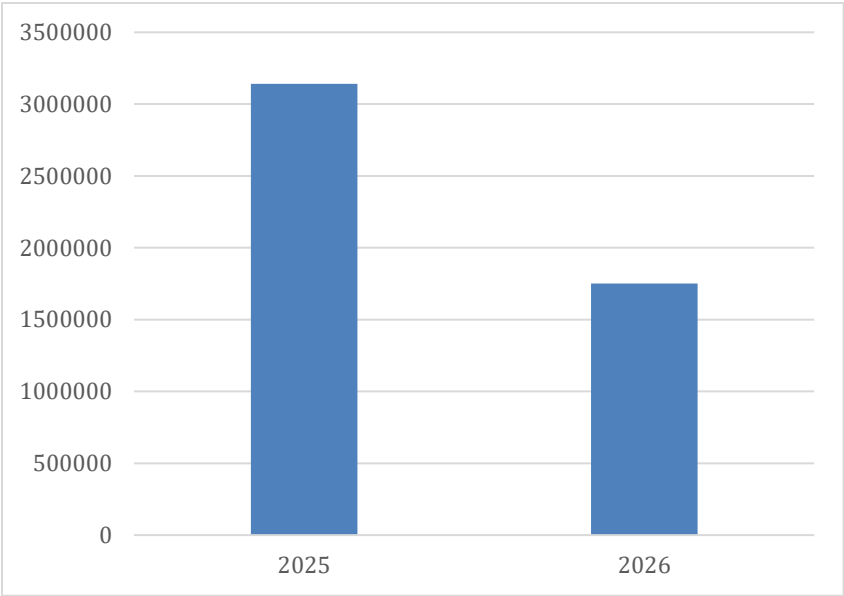


Figure 3: Section de fonctionnement – charges à caractère général – chapitre 011)

La plus grande part de diminution (600,69 k€) concerne les charges à caractère général et également la maîtrise des frais de structure (700 k€) à l’identique par rapport à 2025. Cette diminution est due à :

- L’optimisation des prestations de services (juridiques, informatiques, assistance marchés) et de la maintenance ;
- L’optimisation des dépenses de communication (réduction des coûts hors actions stratégiques telles que le Trail et maîtrise du budget associé à cet évènement majeur par la poursuite du sponsoring alors que le projet est d’atteindre + 300 participants, soit 1 000 en 2026 contre 700 en 2025).

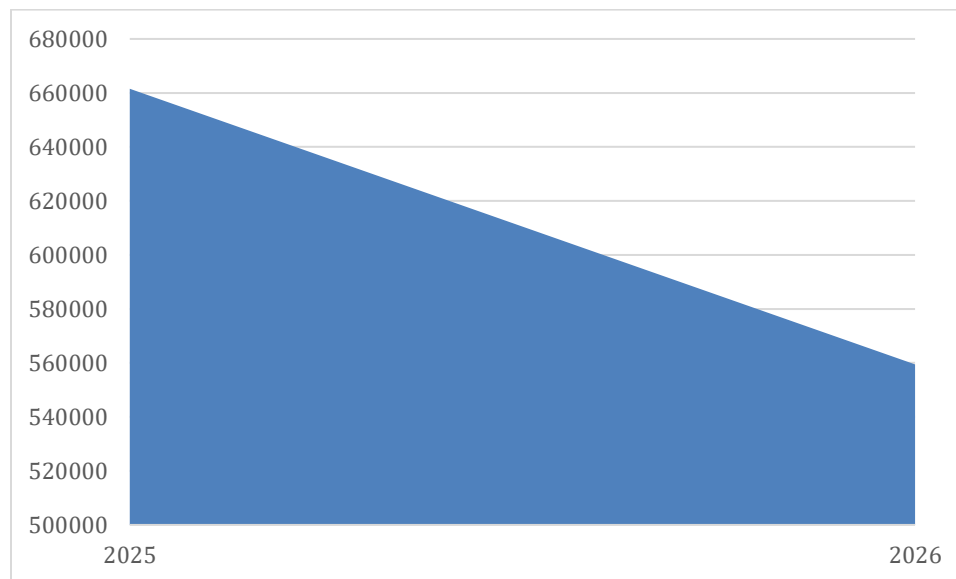


Figure 4 : Section de fonctionnement - charges de personnel (chapitre 012)

La masse salariale diminue de 106 466,32 € car elle passe de 665 960,86 € en 2025 à 559 494,54 € en 2026, soit –15,99 %. Cette baisse est principalement due :

- A la stabilisation des effectifs permanents et au non-recrutement du Chef de projet Mobilités (manque de subvention) ;
- Aux cotisations revues à la baisse suite à des corrections méthodologiques.

Les Autres charges (Chapitre 65/67/023)

Les Autres charges augmentent de 308 161,49 € (soit 173 %) puisqu'elles sont d'un montant total de 485 800 ,00 € en 2026 par rapport à celles de 2025 (177 638,51 €) :

- **Dépenses imprévues** : 15 196,81 € (contre 11 160 € en 2025), soit + 4 036,81 €, variable d'ajustement pour l'équilibre du budget.
- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors compte 65888)** : 31 984,00 € en 2025 pour 465 500,00 € en 2026 qui s'expliquent notamment par la prise en compte des trop-perçus connus à ce jour pour l'Etat et ville du Port portant sur les conventions des exercices :
 - 2022 (250 813,80 €) : Etat
 - 2023 (160 586,20 €) : Etat (155 249,35 €) et Ville du Port (5 336,85 €)
- **Charges spécifiques (chapitre 67)** : 0 € (contre 129 994,18 € en 2025)

En conclusion sur les dépenses de fonctionnement : Il s'agit d'un effondrement mécanique lié au changement de fonctionnement financier et à une meilleure maîtrise des coûts.

Trois facteurs principaux expliquent cette dynamique :

- L'extinction des programmes d'études (2019-2024) inscrits en investissement
- La maîtrise des frais de structure
- La confirmation du positionnement du GIP Ecocité dans ses missions stratégiques.

→ **Zoom sur l'extinction des programmes d'études inscrits en investissement (2019-2024)**

En 2025, les études représentaient **654 128 €**.

En 2026, elles représentent **546 879 €**, soit -16,4 %.

8 nouvelles études sont programmées pour 2026 (3 transversales ; 1 Saint-Paul ; 2 Le Port ; et 2 La Possession) :

Actions	Convention financière 2026 - montant prévisionnel BP 2026		
	Montant prévisionnel	Subventions	Total (après déduction des subventions)
Maquette numérique et film d'animation 3D du Pôle Entrée de ville de Saint-Paul	70 000,00 €		70 000,00 €
Modélisation dynamique des flux trafics aux pourtours de la ZIP	25 000,00 €		25 000,00 €
Appui technique aux projets innovants (recours AMO en fonction des sujets)	50 000,00 €		50 000,00 €
Total études TRANSVERSALES	145 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €
Mission R&D (CP 2025) sur le suivi de la colonie des chiroptères : Conventionnement IRD-PIMIT	186 879,54 €	86 294 €	100 585,73 €
Total études SAINT-PAUL	186 879,54 €	86 294 €	100 585,73 €
Diagnostic et scénarii de plan de gestion (dépollution) du secteur AuMut (Ex ZI Sud)	50 000,00 €		50 000,00 €
Etude d'analyse et de suivi d'une action de phytoremédiation NPNRU Ariste BOLON	25 000,00 €		25 000,00 €
Total études LE PORT	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Enquête habitant dans le cadre de la labellisation de l'écoquartier Cœur de ville	50 000,00 €		50 000,00 €
Diagnostic et orientations stratégiques d'aménagement du parc Rosthon	90 000,00 €		90 000,00 €
Total études LA POSSESSION	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €
TOTAL ETUDES 2026	546 879,54 €	86 294 €	460 585,73

Bien que le nombre d'études pour l'année 2026 (8 unités) est plus conséquent en volume que celui de 2025 (3 unités), le **coût total des études (après déduction des subventions) pour 2026 (450,6 k€) est moins important que celui de 2025 (654,10 k€)** comme synthétisé ci-après :

	Programme d'études 2026 (Subv° déduites)	Programme études BP 2025	Différence avec Programme études BP 2025
Subventions	86 293,81 €		
ETAT	167 516,72 €	236 027,38 €	-68 510,66 €
REGION	75 399,57 €	105 201,77 €	-29 802,20 €
DEPARTEMENT	63 884,93 €	88 848,57 €	-24 963,64 €
TERRITOIRE DE L'OUEST	109 943,50 €	154 261,37 €	-44 317,87 €
SAINT-PAUL	14 291,00 €	39 788,96 €	-25 497,96 €
PORT	12 500,00 €	15 000,00 €	-2 500,00 €
POSSESSION	17 050,00 €	15 000,00 €	2 050,00 €
TOTAL	460 585,73 €	654 128,05 €	-193 542,32 €



Une diminution de 29,6% des dépenses d'études d'ingénierie par rapport à 2025

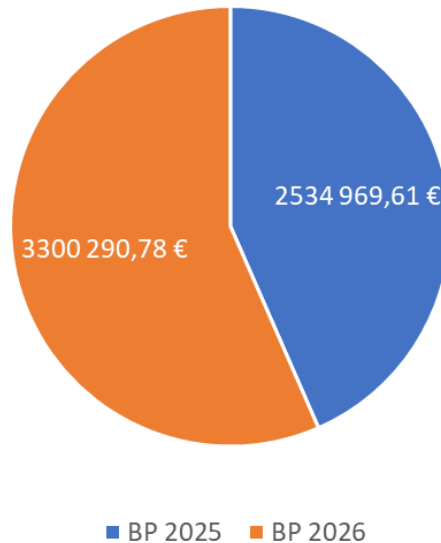
Participations des membres fondateurs au programme d'études				
	Participations des membres aux études (Subventions déduites) 2026		Programme études BP 2025	Différence avec Programme études BP 2025
Subventions		86 294,00 €		
ETAT	167 516,72 €	167 516,72 €	236 027,38 €	-68 510,66 €
REGION	75 399,57 €	75 399,57 €	105 201,77 €	-29 802,20 €
DEPARTEMENT	63 884,93 €	63 885,00 €	88 848,57 €	-24 963,57 €
TERRITOIRE DE L'	109 943,50 €	109 943,50 €	154 261,37 €	-44 317,87 €
SAINT-PAUL	14 291,00 €	14 291,00 €	39 788,96 €	-25 497,96 €
PORT	12 500,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €	-2 500,00 €
POSSESSION	17 050,00 €	17 050,00 €	15 000,00 €	2 050,00 €
TOTAL	460 585,73 €	460 585,80 €	654 128,05 €	-193 542,25 €

2. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement augmentent de 765 321,17 € par rapport à celles de 2025 (**2 534 969,61 € en 2025 contre 3 300 290,78 € en 2026**). Cette augmentation des recettes de fonctionnement de 30% est essentiellement due au report des excédents de fonctionnement de 2025 dont l'intégration des subventions de l'AFD d'un montant de 451 860,00 €.

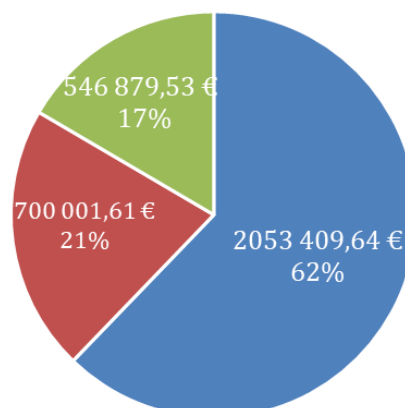
En effet, d'un montant de 2 053 409,64 € en 2026, les excédents de fonctionnement reportés étaient de 1 180 841,40 € l'année précédente, soit une hausse de 73,89 %.

Comparaison des recettes de fonctionnement 2025 et 2026



En revanche, la participation aux coûts de structure reste identique (700 k€) par rapport à 2025, et les participations au coût des études baissent de 107 247,07 € car elles sont d'un montant de 546 879,53 € en 2026 contre 654 128,21 € en 2025, soit une baisse de 16,40 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Excédents de fonctionnement reportés (002) ■ Participations aux coûts de structure (74)
 ■ Participations aux coûts des études (74)

S'agissant du rajout en recettes de fonctionnement d'un montant de 451 860 €, les subventions de l'Agence Française de Développement (AFD) de 2022 et de 2023 qui n'avaient pas été intégrées jusqu'à ce jour se ventilent comme suit (*hors 3 marchés non notifiés*) :

- 2022 : 117 000 € de solde AFD concernant la 1ère étude ZAP (*Cf convention initiale de 2022 et lettre avenant de 2026*)
- 2023 : 334 860 € de subventions AFD

B. SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2026 sont d'un montant de 31 216,81 € (+ 24 416,81 €). Cette hausse s'explique comme suit :

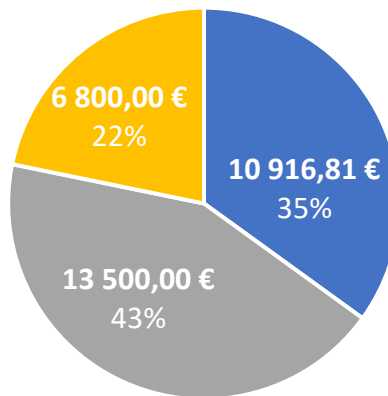
- Le montant de 10 916,81 € inscrit au compte 001 correspond au report du solde d'exécution de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle dépense de l'année 2026, mais de la reprise comptable du déficit d'investissement antérieur (CFU 2025) qui est intégré au budget.

- Les nouvelles dépenses d'investissement prévues complètent le total de la section. Ainsi, 20 300,00 € d'investissements sont prévus sur 2026, dont l'essentiel est consacré aux Concessions et droits similaires (compte 2051) pour 13 500,00 € ainsi qu'aux immobilisations corporelles (compte 21) pour 6 800,00 €.

Les études d'ingénierie ne sont plus imputées depuis 2025 à la section d'investissement mais à la section de fonctionnement. On peut désormais considérer qu'il n'y a plus d'investissement structurant.

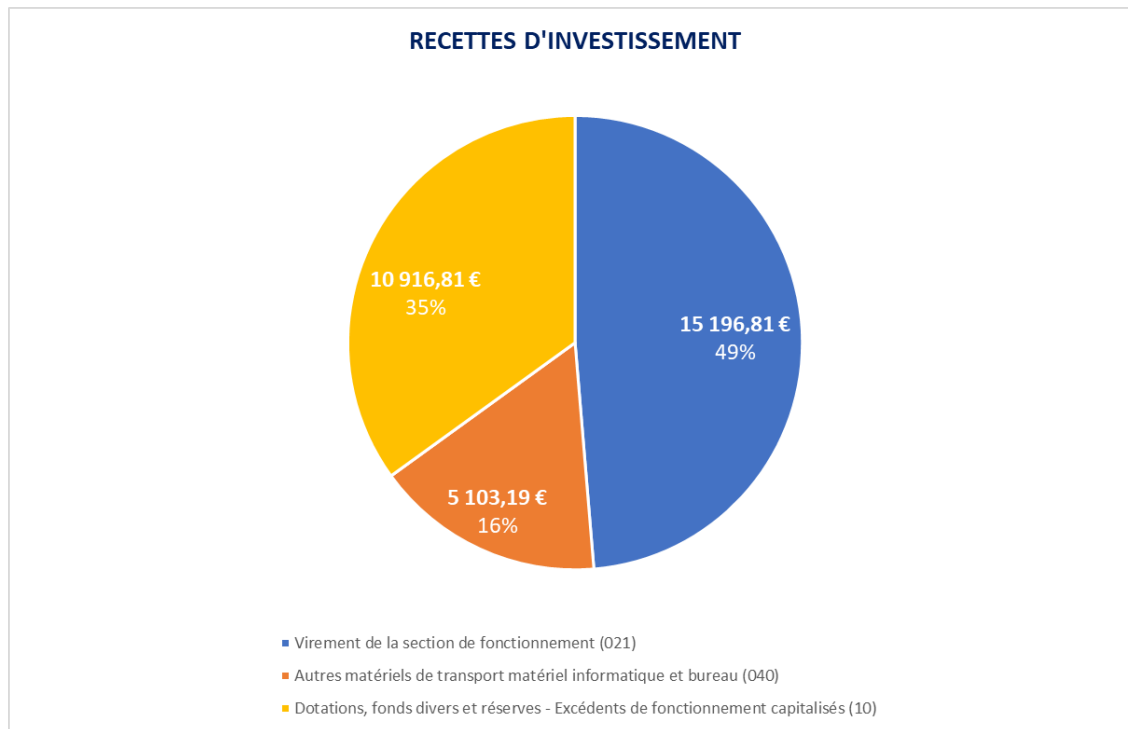
DEPENSES D'INVESTISSEMENT



- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)
- Immobilisations incorporelles (20)
- Immobilisations corporelles (21)

2. Recettes d'investissement :

- **Les recettes d'investissement s'effondrent de 2 040 148,48 € à 31 216,81 € en 2026** marquant la fin du cycle d'investissement des études sur la période 2019–2024.
- Cette diminution des recettes d'investissement **de 98,49% est principalement** liée au fait que les subventions aux études d'ingénierie (- 1 955 704,96 €) sont portées depuis 2025 par la section de fonctionnement d'une part et par la suppression des avances sur marchés (chapitre 041) en 2026, soit – 100 000,00 € d'autre part.



La section d'investissement 2026 est principalement financée par un virement de la section de fonctionnement (021) et par l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068. Les autres recettes correspondent essentiellement aux amortissements des immobilisations, traduisant un financement majoritairement assuré par l'autofinancement plutôt que par le recours à l'emprunt.

En conclusion, le Budget Primitif 2026 traduit :

- **La fin d'un cycle d'investissement 2019–2024**, durant lequel la majorité des études d'ingénierie était capitalisée puis amortie ;
- **Une bascule intégrale des études en section de fonctionnement**, traduite comptablement par l'extinction des amortissements en 2025.
 → Cela modifie profondément la structure du budget et son "profil" économique ;

- **Une volonté forte de maîtrise des coûts** afin de contenir l’effort financier demandé aux membres fondateurs.

→ Le budget 2026 n'est donc pas seulement une reconduction ajustée du BP 2025 : c’est **un budget de stabilisation structurelle**, recentré sur les missions essentielles du GIP.

C. PARTICIPATION DES MEMBRES :

	Total BP 2026	1 ^{er} appel de fonds		
	Frais de structure et d'études	Frais de structure	Coûts des études (Subventions déduites)	Total 1 ^{er} appel de fonds
Etat	498 811,00 €*	245 000,00 €	167 516,72 €	412 516,72 €
Territoire de l'Ouest	267 444,26 €	157 500,64 €	54 971,75 €	212 472,39 €
Région	180 400,00 €	105 000,43 €	37 699,79 €	142 700,22 €
Département	151 385,00 €	87 500,07 €	31 942,47 €	119 442,54 €
Saint-Paul	49 291,00 €	35 000,00 €	7 145,50 €	42 145,50 €
Le Port	47 500,00 €	35 000,00 €	6 250,00 €	41 250,00 €
La Possession	52 050,00 €	35 000,00 €	8 525,00 €	43 525,00 €
TOTAL	1 246 881,14 €	700 001,61 €	314 051,22 €	1 014 051,87 €

* Subvention fonds vert inclus

	Participations des membres fondateurs au programme d'études			
	Participations des membres aux études (Subventions déduites) 2026		Programme études BP 2025	Différence avec Programme études BP 2025
Subventions		86 294,00 €		
ETAT	167 516,72 €	167 516,72 €	236 027,38 €	-68 510,66 €
REGION	75 399,57 €	75 399,57 €	105 201,77 €	-29 802,20 €
DEPARTEMENT	63 884,93 €	63 885,00 €	88 848,57 €	-24 963,57 €
TERRITOIRE DE L'	109 943,50 €	109 943,50 €	154 261,37 €	-44 317,87 €
SAINT-PAUL	14 291,00 €	14 291,00 €	39 788,96 €	-25 497,96 €
PORT	12 500,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €	-2 500,00 €
POSSESSION	17 050,00 €	17 050,00 €	15 000,00 €	2 050,00 €
TOTAL	460 585,73 €	460 585,80 €	654 128,05 €	-193 542,25 €

Appels de fonds ETAT au fonctionnement du GIP Ecocité		
Synthèse des participations	Montant	Acompte*
Nouvelles études d'ingénierie	167 516,72	167 516,72
Coût de fonctionnement de la structure	245 000,00	245 000,00
Montant à verser	412 516,72	412 516,72

*100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 100% sur les études

Appels de fonds TERRITOIRE DE L'OUEST au fonctionnement du GIP Ecocité		
Synthèse des participations	Montant	Acompte*
Nouvelles études d'ingénierie	109 943,50 €	54 971,75 €
Coût de fonctionnement de la structure	157 501,28 €	157 501,28 €
Montant à verser	267 444,78 €	212 473,03 €

*100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 50% sur les études

Appels de fonds REGION au fonctionnement du GIP Ecocité		
Synthèse des participations	Montant	Acompte*
Nouvelles études d'ingénierie	75 399,57 €	37 699,79 €
Coût de fonctionnement de la structure	105 000,00 €	105 000,00 €
Montant à verser	180 399,57 €	142 699,79 €

*100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 50% sur les études

Appels de fonds DEPARTEMENT au fonctionnement du GIP Ecocité		
Synthèse des participations	Montant	Acompte*
Nouvelles études d'ingénierie	63 884,93 €	31 942,47 €
Coût de fonctionnement de la structure	87 500,00 €	87 500,00 €
Montant à verser	151 384,93 €	119 442,47 €

*100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 50% sur les études

Appels de fonds SAINT-PAUL au fonctionnement du GIP Ecocité		
Synthèse des participations	Montant	Acompte*
Nouvelles études d'ingénierie	14 291,00 €	7 145,50 €
Coût de fonctionnement de la structure	35 000,00 €	35 000,00 €
Montant à verser	49 291,00 €	42 145,50 €

*100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 50% sur les études

Appels de fonds LE PORT au fonctionnement du GIP Ecocité		
Synthèse des participations	Montant	Acompte*
Nouvelles études d'ingenierie	12 500,00 €	6 250,00 €
Coût de fonctionnement de la structure	35 000,00 €	35 000,00 €
Montant à verser	47 500,00 €	41 250,00 €
*100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 50% sur les études		

Appels de fonds LA POSSESSION au fonctionnement du GIP Ecocité		
Synthèse des participations	Montant	Acompte*
Nouvelles études d'ingénierie	17 050,00 €	8 525,00 €
Coût de fonctionnement de la structure	35 000,00 €	35 000,00 €
Montant à verser	52 050,00 €	43 525,00 €
*100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 50% sur les études		

Au total le 1^{er} appel de fonds pour 2026 concernant les coûts d'études et de structure **est d'un montant total de 1 014 052,51 € :**

	Montant
TOTAL 1ER ACOMPTE 2026	1 014 052,51 €

→ La confirmation du positionnement du GIP

Le GIP Ecocité poursuit ses principales missions stratégiques et pré-opérationnelles et limite les actions non prioritaires.

L'importante réduction des dépenses est saine et structurelle. Elle confirme le cœur de métier du GIP Ecocité : **études stratégiques, formation, et évènements phares de 2026** dont la feuille de route a été présenté lors du Conseil d'administration du 24 avril 2026 :

OPCU & actualisation du PGD et du PPA

Actualisation du PGD

- Mise à jour du document (version 2020)
- Prise en compte des évolutions du projet et du cadre législatif

Calendrier

- Août 2025 → Lancement de la mission
- Décembre 2025 → Diagnostic présenté en AG
- T1/T2 2026 → Définition de la stratégie en cours
- T3/T4 2026 → Validation politique
- Suite → Publication du PGD + appui technique aux opérations

Démarche "d'aller vers" les habitants en cours d'élaboration: sera présentée en CA de juin 2026

Suivi du PPA (OPCU)

- Suivi des opérations et des actions
- Suivi de l'évolution globale de l'écocité

Méthode

- 2 phases de croisement et capitalisation des données
- Actualisation des outils
- Appui sur les Journées de l'Écocité

Bilan et fiches projets PPA

- Assemblée Générale : décembre 2026

Valorisations territoriales



Modélisation & valorisation 3D

- Création d'animations 3D
- Production d'images de synthèse
- Portant sur 2 opérations de la ville du Port
- Basées sur une maquette 3D



Stratégie de communication

- Définition de la stratégie globale
- Identification des outils de mise en œuvre
- Cahier des charges partagé

Validation des objectifs :> **CA juin 2026**
 Attribution prévue :> **juillet 2026**



Journée front de mer

- Parcours paysagers à vélos :> **05 mai**
- Travail de terrain sur le secteur nord du littoral (*Le Port et La Possession*)
- Expertise du paysagiste conseil de l'Etat
- Avenant d'approfondissement (*suite avis de l'Etat sur les perspectives d'aménagement sur Saint-Paul*)



AMO front de mer

- Validation du schéma d'aménagement
- Choix du maître d'ouvrage
- Validation des interventions prioritaires
- Cadrage environnemental



Pérennité Ville-Jardin

- Cahier de recommandations/prescriptions de gestion et entretien des jardins



Schéma ZIP

- Validation du plan des espaces publics en lien avec la programmation et stratégie de mobilité



Laboratoire Environnemental Soufflerie

- Définition programmation et mise en œuvre



PG ex ZI sud

- Validation du plan guide urbain et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Diagnostic et hypothèses de plan de gestion

Les Journées de l'Ecocité & formation des acteurs

→ **Journées de l'Ecocité**: 2 rendez-vous annuels majeurs

Ateliers techniques (2,5 jours)
 Un temps d'échange entre partenaires

- **Renaturation** → agriculture urbaine
- **Habiter kréol** → confort et densité
- **Mobilité** → stationnement et PEM
- **PPA** → retours d'expérience nationaux

Séminaire politique (2 jours)

- Bilan des actions
- Ateliers collaboratifs
- Actualisation du Plan Guide Durable

→ **Formation**: un temps de renforcement des compétences

Session 1

Comment manager dans le temps la transition écologique dans un projet?

→ Sept.



Un événement fédérateur du territoire

Le Trail Urbain de l'Ecocité

⇒ **21 juin 2026**

Un levier de valorisation du territoire

- Mise en lumière de 14 opérations
- Valorisation des acteurs locaux
- Mobilisation du grand public

Une dynamique en forte croissance

→ Participation multipliée par 2 en 3 éditions

Ambition 2026

- 1000 participants
- Création d'une course marmay
- Renforcement de l'attractivité de l'événement
- **3 Sponsors engagés**



Avec une masse salariale calibrée au strict nécessaire, le GIP reste dans un ratio de personnel bas, au regard du volume d'études global qu'il est amené à piloter en 2026 :

- **8 nouvelles études programmées (2026)** : 3 transversales, 1 Saint-Paul, 2 Le Port et 2 La Possession (*Cf détail supra*) ;
- **13 études engagées au titre des exercices précédents** : 10 en cours de réalisation et 3 en attente de notification.

Secteur	Intitulé de l'étude	Engagés	En attente notification	
La Possession	Etude préliminaire parc et forêt de Saint-Laurent	1		
Ecocité	Aménagement front de mer de l'Ecocité (SLO)	1		
La Possession	Pérennité ville jardin de Cœur de ville	1		
Ecocité	Approfondissement du schéma d'aménagement de la ZIP	1		
Ecocité	Ordonnancement, planification et coordination urbaine des actions du PPA	1		
Le Port	Etude urbaine zone à urbaniser en mutation (AUMut) "ex zone industrielle sud	1		
Ecocité	Actualisation du plan guide de l'Ecocité	1		
Ecocité	Approfondissement du modèle technico-économique, juridique et financier du laboratoire environnemental doté d'une soufflerie atmosphérique	1		
Saint-Paul	Mission R&D (CP 2024) sur le suivi de la colonie des chiroptères : Conventionnement IRD-PIMIT	1		
Ecocité	Concertation & Marketing : maquettes numériques Portes de l'Océan & Kartié Mascareignes	1		
Saint-Paul	2024 - Réaménagement de l'actuelle gare routière du CV de Saint-Paul et/ou PEM		1	
Saint-Paul	2024 - Opportunité de création d'activités économiques dérivées issues de l'exploitation de l'eau de mer du projet de SWAC du Territoire de l'Ouest		1	
Ecocité	2025 - Stratégie et plan de communication (3 ans)		1	
TOTAL		10	3	13

Les participations aux frais de fonctionnement du GIP restent **strictement identiques** à celles de 2025 :

Participations des membres fondateurs aux coûts de structure				
Nouveaux crédits de fonctionnement BP 2026	sionnel	Montant prévisionnel	Acompte (100%)	Différence avec Programme études BP 2025
ETAT		245 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €
REGION		105 000,00 €	105 000,00 €	0,00 €
DEPARTEMENT		87 500,00 €	87 500,00 €	0,00 €
TERRITOIRE DE L'OUEST		157 500,64 €	157 500,64 €	0,00 €
SAINT-PAUL		35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
PORT		35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
POSSESSION		35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
TOTAL		700 000,64 €	700 000,64 €	0,00 €

En conclusion :

- Concernant les frais de fonctionnement, le GIP Ecocité ne sollicite **aucune augmentation des recettes de fonctionnement**, malgré l'inflation des coûts de gestion dans le secteur public ;
- Concernant le programme d'études 2026, la comptabilisation en reports de recettes des subventions de l'AFD à venir en 2026 pour 451 860,00 € permet au GIP de stabiliser ses demandes de financement.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver la reprise des résultats de l'exercice 2025**, conformément au Compte Financier Unique qui a été précédemment voté.
- **D'arrêter le montant du budget primitif 2026 à 3 783 367,59 €** (3 752 150,78 € en fonctionnement et 31 216,81 € en investissement).
- **D'acter que la contribution financière de l'Etat au budget de fonctionnement (412 516,72 €) se déclinent comme suit :**
 - Frais de fonctionnement de la structure pour 245 000,00 € (100%) : programme BOP régional 0135-REUN
 - Etudes d'ingénierie pour 167 516,72 € (100%) : contrat de convergence et de transformation



Annexe 1_BP 2026-13 mai 2026_Conseil d'administration du 28 mai 2026											
Coûts des études et de structure 2026											
Convention financière 2026 - montant prévisionnel BP 2026											
Type dépenses	Actions	Montant prévisionnel	Subventions	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	Territoire de l'Ouest	SAINT PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	Total (après déduction des subventions)
Etudes 2026	Maquette numérique et film d'animation 3D du Pôle Entrée de ville de Saint-Paul	70 000,00 €		24 500,00 €	10 500,00 €	8 750,00 €	15 750,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	70 000,00 €
Etudes 2026	Modélisation dynamique des flux trafics aux pourtours de la ZIP	50 000,00 €		17 500,00 €	7 500,00 €	6 250,00 €	11 250,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Appui technique aux projets innovants (recours AMO en fonction des sujets)	25 000,00 €		8 750,00 €	3 750,00 €	3 125,00 €	5 625,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	25 000,00 €
Total études TRANSVERSALES		145 000,00 €	0,00 €	50 750,00 €	21 750,00 €	18 125,00 €	32 625,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	145 000,00 €
Etudes 2026	Mission R&D (CP 2025) sur le suivi de la colonie des chiroptères : Conventionnement IRD-PIMIT	186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Total études SAINT-PAUL		186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Etudes 2026	Diagnostic et scénarii de plan de gestion (dépollution) du secteur AuMut (Ex ZI Sud)	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €		3 500,00 €		50 000,00 €
Etudes 2026	Etude d'analyse et de suivi d'une action de phytoremédiation NPNRU Ariste BOLON	25 000,00 €		9 250,00 €	4 250,00 €	3 625,00 €	6 125,00 €	0,00 €	1 750,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total études LE PORT		75 000,00 €	0,00 €	27 750,00 €	12 750,00 €	10 875,00 €	18 375,00 €	0,00 €	5 250,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Etudes 2026	Enquête habitant dans le cadre de la labellisation de l'écoquartier Cœur de ville	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Diagnostic et orientations stratégiques d'aménagement du parc Rosthon	90 000,00 €		33 300,00 €	15 300,00 €	13 050,00 €	22 050,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	90 000,00 €
Total études LA POSSESSION		140 000,00 €	0,00 €	51 800,00 €	23 800,00 €	20 300,00 €	34 300,00 €	0,00 €	0,00 €	9 800,00 €	140 000,00 €
TOTAL ETUDES 2026		546 879,54 €	86 294 €	167 516,72 €	75 399,57 €	63 885 €	109 943,50	14 291,00	12 500,00	17 050,00	460 585,73
Fonctionnement de la structure	Coût de fonctionnement de la structure	700 000,00		245 000,00	105 000,00	87 500,00	157 500,64	35 000,00	35 000,00	35 000,00	700 000,64
	Coût de fonctionnement de la structure	700 000,00		245 000,00	105 000,00	87 500,00	157 500,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	700 000,00
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT 2025	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025	1 246 879,54	86 294 €	412 516,72	180 399,57	151 384,93	267 443,50	49 291,00	47 500,00	52 050,00	1 160 585,73



Annexe 1_BP 2026-13 mai 2026_Conseil d'administration du 28 mai 2026											
Coûts des études et de structure 2026											
Convention financière 2026 - montant prévisionnel BP 2026											
Type dépenses	Actions	Montant prévisionnel	Subventions	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	Territoire de l'Ouest	SAINT PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	Total (après déduction des subventions)
Etudes 2026	Maquette numérique et film d'animation 3D du Pôle Entrée de ville de Saint-Paul	70 000,00 €		24 500,00 €	10 500,00 €	8 750,00 €	15 750,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	70 000,00 €
Etudes 2026	Modélisation dynamique des flux trafics aux pourtours de la ZIP	50 000,00 €		17 500,00 €	7 500,00 €	6 250,00 €	11 250,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Appui technique aux projets innovants (recours AMO en fonction des sujets)	25 000,00 €		8 750,00 €	3 750,00 €	3 125,00 €	5 625,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	25 000,00 €
Total études TRANSVERSALES		145 000,00 €	0,00 €	50 750,00 €	21 750,00 €	18 125,00 €	32 625,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	145 000,00 €
Etudes 2026	Mission R&D (CP 2025) sur le suivi de la colonie des chiroptères : Conventionnement IRD-PIMIT	186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Total études SAINT-PAUL		186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Etudes 2026	Diagnostic et scénarii de plan de gestion (dépollution) du secteur AuMut (Ex ZI Sud)	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €		3 500,00 €		50 000,00 €
Etudes 2026	Etude d'analyse et de suivi d'une action de phytoremédiation NPNRU Ariste BOLON	25 000,00 €		9 250,00 €	4 250,00 €	3 625,00 €	6 125,00 €	0,00 €	1 750,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total études LE PORT		75 000,00 €	0,00 €	27 750,00 €	12 750,00 €	10 875,00 €	18 375,00 €	0,00 €	5 250,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Etudes 2026	Enquête habitant dans le cadre de la labellisation de l'écoquartier Cœur de ville	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Diagnostic et orientations stratégiques d'aménagement du parc Rosthon	90 000,00 €		33 300,00 €	15 300,00 €	13 050,00 €	22 050,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	90 000,00 €
Total études LA POSSESSION		140 000,00 €	0,00 €	51 800,00 €	23 800,00 €	20 300,00 €	34 300,00 €	0,00 €	0,00 €	9 800,00 €	140 000,00 €
TOTAL ETUDES 2026		546 879,54 €	86 294 €	167 516,72 €	75 399,57 €	63 885 €	109 943,50	14 291,00	12 500,00	17 050,00	460 585,73
Fonctionnement de la structure	Coût de fonctionnement de la structure	700 000,00		245 000,00	105 000,00	87 500,00	157 500,64	35 000,00	35 000,00	35 000,00	700 000,64
	Coût de fonctionnement de la structure	700 000,00		245 000,00	105 000,00	87 500,00	157 500,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	700 000,00
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT 2025	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025	1 246 879,54	86 294 €	412 516,72	180 399,57	151 384,93	267 443,50	49 291,00	47 500,00	52 050,00	1 160 585,73

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT DE LA COMMUNE DE LE PORT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ECOCITE DE LA REUNION »

Participation communale au budget de fonctionnement

Exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret pris n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2526 du 12 décembre 2018 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité La Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 portant approbation du renouvellement du GIP Ecocité La Réunion pour une durée de 5 ans ;

Vu la délibération n°2 du Conseil d'Administration du GIP Ecocité La Réunion du 28 mai 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la demande de financement du 5 mai 2025 présentée par le GIP Ecocité La Réunion ;

Vu la délibération n°xxxx du Conseil municipal de la commune de Le Port en date du .../ ../2026 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 au GIP Ecocité de La Réunion

ENTRE

La commune de Le Port, représentée par son Maire, Monsieur Olivier HOARAU, nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil municipal du 21/03/2026, rendue exécutoire le 21/03/2026 d'une part,

Et

Le Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion », représenté par son Directeur, Eric CARO, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la commune de Le Port et le GIP Ecocité La Réunion dont elle est membre, afin d'engager les dépenses de fonctionnement (coût de la structure et programme d'études d'ingénierie) validées lors du Conseil d'administration du GIP Ecocité La Réunion du 28 mai 2026 :

Type dépenses	Actions	Montant prévisionnel	Subventions	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	Territoire de l'Ouest	SAINT PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	Total (après déduction des subventions)
Etudes 2026	Maquette numérique et film d'animation 3D du Pôle Entrée de ville de Saint-Paul	70 000,00 €		24 500,00 €	10 500,00 €	8 750,00 €	15 750,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	70 000,00 €
Etudes 2026	Modélisation dynamique des flux trafics aux pourtours de la ZIP	50 000,00 €		17 500,00 €	7 500,00 €	6 250,00 €	11 250,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Appui technique aux projets innovants (recours AMD en fonction des sujets)	25 000,00 €		8 750,00 €	3 750,00 €	3 125,00 €	5 625,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	25 000,00 €
Total études TRANSVERSALES		145 000,00 €	0,00 €	50 750,00 €	21 750,00 €	18 125,00 €	32 625,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	145 000,00 €
Etudes 2026	Mission R&D (CP 2025) sur le suivi de la colonie des chiroptères : Conventonnement IRD-PIMIT	186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Total études SAINT-PAUL		186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Etudes 2026	Diagnostic et scénario de plan de gestion (dépollution) du secteur AuMut (Ex Zi Sud)	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €	3 500,00 €			50 000,00 €
Etudes 2026	Etude d'analyse et de suivi d'une action de phytoremédiation NPNRU Aristide BOLON	25 000,00 €		9 250,00 €	4 250,00 €	3 625,00 €	6 125,00 €	0,00 €		0,00 €	25 000,00 €
Total études LE PORT		75 000,00 €	0,00 €	27 750,00 €	12 750,00 €	10 875,00 €	18 375,00 €	0,00 €	5 250,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Etudes 2026	Enquête habitant dans le cadre de la labellisation de l'écoquartier Cœur de ville	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Diagnostic et orientations stratégiques d'aménagement du parc Rosthon	90 000,00 €		33 300,00 €	15 300,00 €	13 050,00 €	22 050,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	90 000,00 €
Total études LA POSSESSION		140 000,00 €	0,00 €	51 800,00 €	23 800,00 €	20 300,00 €	34 300,00 €	0,00 €	0,00 €	9 800,00 €	140 000,00 €
TOTAL ETUDES 2026		546 879,54 €	86 294 €	167 516,72 €	75 399,57 €	63 885 €	109 943,50 €	14 291,00 €	12 500,00 €	17 050,00 €	460 585,73 €
Fonctionnement de la structure	Coût de fonctionnement de la structure	700 000,00 €		245 000,00 €	105 000,00 €	87 500,00 €	157 500,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	700 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025		1 246 879,54 €	86 294 €	412 516,72 €	180 399,57 €	151 384,93 €	267 443,50 €	49 291,00 €	47 500,00 €	52 050,00 €	1 160 585,73 €

Plan de financement

Pour l'année 2026, les prévisions de **dépenses de fonctionnement** du GIP Ecocité La Réunion sont **d'un montant total de 1 160 585,73 €** ventilé comme suit :

- les missions transversales Ecocité : 145 000,00 €
- les missions spécifiques de la Commune de Saint-Paul : 100 585,73 €
- les missions spécifiques de la Commune de Le Port : 75 000 €
- les missions spécifiques de la Commune de La Possession : 140 000 €
- le coût de fonctionnement de la structure : 700 000,00 €

ARTICLE 2 : Montant et modalités de versement de la contribution

Les appels de fonds de chacun des membres fondateurs figurent dans le tableau qui suit :

Participations des membres fondateurs au programme études			
	Participations des membres aux études (Subventions déduites) 2026	Programme études BP 2025	
Subventions	86 293,81 €		
ETAT	167 516,72 €	236 027,38 €	-68 510,66 €
REGION	75 399,57 €	105 201,77 €	-29 802,20 €
DEPARTEMENT	63 885 €	88 848,57 €	-24 963,64 €
TERRITOIRE DE L'OUEST	109 943,50 €	154 261,37 €	-44 317,87 €
SAINT-PAUL	14 291,00 €	39 788,96 €	-25 497,96 €
PORT	12 500,00 €	15 000,00 €	-2 500,00 €
POSSESSION	17 050,00 €	15 000,00 €	2 050,00 €
TOTAL	460 585,73 €	654 128,05 €	-193 542,32 €
Participations des membres fondateurs aux coûts de structure			
Nouveaux crédits de fonctionnement BP 2026	Montant prévisionnel	Acompte (100%)	Différence avec Programme études BP 2025
ETAT	245 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €
REGION	105 000,43 €	105 000,43 €	0,00 €
DEPARTEMENT	87 500,07 €	87 500,07 €	0,00 €
TERRITOIRE DE L'OUEST	157 500,64 €	157 500,64 €	0,00 €
SAINT-PAUL	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
PORT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
POSSESSION	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
TOTAL	700 001,14 €	700 001,14 €	0,00 €

La commune de Le Port s'engage à participer au fonctionnement du GIP Ecocité La Réunion à hauteur de **4,09 %** du montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2026 chiffrées à 1 160 586,87 €.

La contribution de la commune de Le Port concernant l'exercice 2026 **s'élève 47 500,00 €** et fera l'objet d'un versement pour les deux postes du budget de fonctionnement tels que présentés ci-après :

Participations au budget de fonctionnement	Le Port		
	Montant	Versement 2026	Acompte
Nouvelles études d'ingénierie	12 500,00 €	6 250,00 €	50%
Coût de fonctionnement de la structure	35 000,00 €	35 000,00 €	100%
Montant à verser	47 500,00 €	41 250,00 €	

* Le Port 100% sur l'appel de fonds coût de fonctionnement de la structure et 50% sur les études d'ingénierie

Le versement de la contribution 2026 est effectué sur la base d'un appel de fonds adressé par le GIP Ecocité La Réunion, correspondant au budget primitif 2026 dûment approuvé.

Le montant de la contribution annuelle est notifié au GIP Ecocité par lettre simple.

Les versements seront effectués sur le compte du GIP Ecocité selon les procédures comptables en vigueur.

A la notification de la présente convention au bénéficiaire, la contribution d'un montant total de **47 500,00 €** fera l'objet d'un premier versement correspondant à **100% des frais de structure soit 35 000 € et à un acompte de 50% d'avance sur le coût des études d'ingénierie soit 6 250,00 €, sous réserve de la disponibilité des crédits.**

Toutes les demandes de paiement devront faire l'objet d'un courrier indiquant :

- les coordonnées bancaires,
- le montant des sommes déjà payées (avance/acompte)
- le montant du paiement sollicité.

Les crédits seront imputés au chapitre fonctionnel **65** du budget de la commune de Le Port.

En cas de variation des coûts prévisionnels du contenu du programme d'études d'ingénierie (décrit à l'article 1) liée à la différence constatée entre le montant prévisionnel des études d'ingénierie et leur montant réel (notification des marchés), le différentiel entre la contribution accordée par la présente convention et les dépenses réelles des études exposées fera l'objet d'une minoration ou d'un abondement du montant de la participation appelée au titre de l'année suivante.

L'ordonnateur est Monsieur le Maire du Port.

Le comptable assignataire est Monsieur le Directeur Régional des finances publiques de La Réunion.

ARTICLE 3 : Suivi, contrôle et évaluation du GIP ECOCITE

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier de la commune de Le Port sur pièces et sur place par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Maire, à présenter à cet effet tout document établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

Un état des dépenses des études d'ingénierie effectivement réalisées est effectué chaque année et présenté au Conseil d'Administration lors de l'approbation des comptes de l'exercice précédent.

L'identification de réalisation effective du budget inférieure ou supérieure à celui voté est pris en compte pour ajuster les dépenses de l'année ultérieure, de sorte à préserver le taux de contribution de la commune de Le Port à **4,09 %**, dans la limite de l'enveloppe pluriannuelle.

ARTICLE 4 : Engagements particuliers du bénéficiaire :

L'aide mentionnée à l'article 2 ci-dessus sera versée sous réserve du respect des engagements pris par le bénéficiaire en signant cette convention.

Pour permettre la vérification du bon emploi de la subvention, le bénéficiaire s'engage à fournir concomitamment à la suite du Conseil d'administration de l'année 2026 concernant le vote du budget primitif :

- la délibération du Conseil d'administration du vote du budget primitif de l'année 2026 ;
- la synthèse du budget de fonctionnement 2026 comprenant les subventions potentielles et la participation financière des membres fondateurs ;
- la contribution financière de la commune de Le Port au budget de fonctionnement 2026 différenciant le coût de la structure et les études d'ingénierie ;
- la maquette réglementaire du budget primitif 2026 ;

- l'état d'avancement des programmes prévisionnels des études d'ingénierie sous forme de comptes-rendus financiers (format Excell, format Word) permettant d'apprécier leur réalisation.

Le bénéficiaire de la contribution doit informer la commune de Le Port de toute modification matérielle ou financière du programme d'études qui établira, le cas échéant, un avenant à la présente convention avant la fin d'exécution de la programmation.

La modification n'est pas de plein droit. Elle doit être justifiée par des raisons tenant à la complexité du projet ou à la survenance de difficultés extérieures à la volonté et aux diligences du bénéficiaire. Elle ne peut en aucune façon remettre en cause la nature de la programmation visée à l'article 1 et précisée par l'annexe financière.

ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa notification au bénéficiaire.

Les études d'ingénierie devront être réalisées dans un délai de 36 mois à compter de la notification de la présente convention. ***Une prorogation pourra être accordée par avenant*** sur demande du GIP Ecocité La Réunion avant la date d'expiration de la convention et de préférence ***dans un délai de 2 mois avant la date d'échéance***.

ARTICLE 6 : Modification et prorogation de la convention

A la suite d'un accord entre les parties signataires, les dispositions de la présente convention pourront être modifiées ou complétées par voie d'avenant, sous réserve de ne pas en bouleverser l'économie générale et ne pas méconnaître les règles fixées par la convention constitutive du GIP Ecocité.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

La modification ou la prorogation pourra être accordée sur demande explicite sur GIP Ecocité La Réunion avant la date d'expiration de la convention et de préférence dans un délai de 2 mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 7 : Obligation de publicité

Le bénéficiaire s'engage à valoriser la participation financière de la commune de Le Port dans toute action :

- de représentation lors d'évènements (séminaire, colloque, manifestations diverses...) ;
- de communication (particulièrement d'information du public) et de marketing lors des contacts avec la presse.

Les actions de communication et de marketing entreprises par le bénéficiaire et les opérations ont été cofinancées par la commune de Le Port.

Le bénéficiaire s'engage sur tout document ou support de communication à faire apparaître les éléments suivants :

- le logo de la commune de Le Port,
- la nature du projet concerné,
- le montant ou le taux de l'aide apportée.

Enfin, le bénéficiaire, pour toute action de communication ou publication, sous quelque forme ou quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur. La commune de Le Port n'est pas responsable de l'usage qui pourrait en être fait des informations contenues dans la communication ou publication.

ARTICLE 8 : Litiges

La présente convention peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa réception, d'un recours gracieux et/ou contentieux auprès du tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion, juridiction compétente à l'adresse suivante : 27 rue Félix Guyon, 97400 Saint-Denis.

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable par voie de conciliation, avec application du principe du droit, pour chacune d'elle, à faire valoir ses observations. Si cette conciliation échoue, les contestations, les litiges ou les différends pourront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

ARTICLE 9 : EXECUTION

Monsieur le Directeur Générale des Services de la commune de Le Port, Monsieur le Directeur du GIP Ecocité et Monsieur le comptable public de la Réunion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente convention dont une ampliation sera adressée au bénéficiaire.

ARTICLE 10 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives de la présente convention sont :

- le présent document ;
- l'annexe 1 (plan de financement des dépenses retenues)

Fait à , le

En 2 exemplaires originaux

Le Maire

Le Directeur du GIP Ecocité La Réunion

Olivier HOARAU

Eric CARO

Annexe n°1 : plan de financement des dépenses retenues

Convention financière 2026 - montant prévisionnel BP 2026											
Type dépenses	Actions	Montant prévisionnel	Subventions	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	Territoire de l'Ouest	SAINT PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	Total (après déduction des subventions)
Etudes 2026	Maquette numérique et film d'animation 3D du Pôle Entrée de ville de Saint-Paul	70 000,00 €		24 500,00 €	10 500,00 €	8 750,00 €	15 750,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	70 000,00 €
Etudes 2026	Modélisation dynamique des flux trafics aux pourtours de la ZIP	50 000,00 €		17 500,00 €	7 500,00 €	6 250,00 €	11 250,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Appui technique aux projets Innovants (recours AMD en fonction des sujets)	25 000,00 €		8 750,00 €	3 750,00 €	3 125,00 €	5 625,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	25 000,00 €
Total études TRANSVERSALES		145 000,00 €	0,00 €	50 750,00 €	21 750,00 €	18 125,00 €	32 625,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	145 000,00 €
Etudes 2026	Mission R&D (CP 2025) sur le suivi de la colonie des chiroptères : Conventionnement IRD-PIMIT	186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Total études SAINT-PAUL		186 879,54 €	86 294 €	37 216,72 €	17 099,57 €	14 584,93 €	24 643,50 €	7 041,00 €	0,00 €	0,00 €	100 585,73 €
Etudes 2026	Diagnostic et scénario de plan de gestion (dépollution) du secteur AuMut (Ex Zi Sud)	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €		3 500,00 €		50 000,00 €
Etudes 2026	Etude d'analyse et de suivi d'une action de phytoremédiation NPNRU Ariste BOLON	25 000,00 €		9 250,00 €	4 250,00 €	3 625,00 €	6 125,00 €	0,00 €	1 750,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total études LE PORT		75 000,00 €	0,00 €	27 750,00 €	12 750,00 €	10 875,00 €	18 375,00 €	0,00 €	5 250,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Etudes 2026	Enquête habitant dans le cadre de la labellisation de l'écoquartier Cœur de ville	50 000,00 €		18 500,00 €	8 500,00 €	7 250,00 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	50 000,00 €
Etudes 2026	Diagnostic et orientations stratégiques d'aménagement du parc Rosthon	90 000,00 €		33 300,00 €	15 300,00 €	13 050,00 €	22 050,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	90 000,00 €
Total études LA POSSESSION		140 000,00 €	0,00 €	51 800,00 €	23 800,00 €	20 300,00 €	34 300,00 €	0,00 €	0,00 €	9 800,00 €	140 000,00 €
TOTAL ETUDES 2026		546 879,54 €	86 294 €	167 516,72 €	75 399,57 €	63 885 €	109 943,50	14 291,00	12 500,00	17 050,00	460 585,73
Fonctionnement de la structure	Coût de fonctionnement de la structure	700 000,00		245 000,00	105 000,00	87 500,00	157 500,64	35 000,00	35 000,00	35 000,00	700 000,64
	Coût de fonctionnement de la structure	700 000,00		245 000,00	105 000,00	87 500,00	157 500,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	700 000,00
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT 2025	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025	1 246 879,54	86 294 €	412 516,72	180 399,57	151 384,93	267 443,50	49 291,00	47 500,00	52 050,00	1 160 585,73

Michel Reynaud]

[illegible]

	Investment made 30/2005	Investment made 30/2006	Investment made 30/2007	Investment made 30/2008	Investment made 30/2009	Investment made 30/2010
Subscriptions						246.202,00
ALFA ROMEO	283.800,00	363.813,00	493.516,34			493,51
BMW	382.100,00	48.115,00	214.016,79			493,51
FIAT CRUIZER	341.385,00	98.992,50	179.773,39			493,51
FIAT CRUIZER OF FIAT	2.500,00	115.943,50	315.757,18			493,51
SAATCHI	10.000,00	93.264,50	75.896,88			493,51
LA PRIMA	12.000,00	12.795,00	65.623,02			493,51
LA PRIMA	15.000,00	17.795,00	65.623,02			493,51
TOTAL	1.099.385,00	689.075,00	1.049.786,60	0,00	0,00	493,51

* In 1994, 1995, and 1996, the number of cases was 10, 12, and 10, respectively.

- Appréhension du système d'enseignement en la 2^e
- Circulation, planification, coordination, suivi des actions de PPD
- Intégration au plan global de l'école
- Appréhension du modèle pédagogique innovateur de l'Institut d'Éducation
- Communication à l'échelle : travaux interdisciplinaires de l'école & de la Région

* 2018-2019 4. semester 2018. (Dersleriniz için gerekli)

* Échanges et promotions interdites jusqu'au 31 décembre 2010 et jusqu'au 31 mai 2011.
* Échange possible du prix d'achat de la bouteille contre un nouveau N°.

	Compte de résultat 2020	Montant actualisé (23/04/21)		
		Montant actualisé	Subventions	Montant initial (6/6/20)
TRANSFERTS	710 800,00 €	1 112 455,64 €	187 000,00 €	825 455,64 €
SANIT-AUX	383 000,00 €	277 140,33 €	158 782,90 €	218 648,52 €
IZ POINT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA POSSÉSSON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 093 800,00 €	1 389 595,96 €	345 782,90 €	1 043 813,06 €

[illegible][illegible]

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT - PROGRAMME D'ETUDES 2025

Mai 2024

Répartition convention initiale 2025

Action	Convention initiale - montant prévisionnel BP 2025										Budget réel		Budget réel Publique décaissée 2025															
	Montant prévisionnel	Subventions	Montant prévisionnel hors subventions (des subventions)	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	TCO	SAINT PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	Total (hors subventions)	Budget actualisé / montant notifié (hors subventions)	Subventions Etat	Total (hors subventions hors subventions)	MANIFEST. D'INT.	Montant engagé	DETTES A PAYER	TERRITOIRE D'EST	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	TCO	SAINT PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL BUDGET REEL		
Mappette numérique et film d'animation 3D Karité Mayanagines	300 000,00 €		300 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	300 000,00 €			0,00 €													Montant état de (100 k€) affecté à la convention financière 2025, à supprimer sur le film d'animation 3D Karité Mayanagines, en cours de réalisation, a été engagé et financé dans le cadre des crédits COM de la convention 2024. T1 2026 : avenue à la conversion de fonctionnement à partir des subventions des 100 k€.	
Stratégie & plan de communication Ecole 2025-2028	200 000,00 €		200 000,00 €	70 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €			200 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	200 000,00 €	Montant état de (100 k€) affecté à la convention financière 2025, à supprimer sur le film d'animation 3D Karité Mayanagines, en cours de réalisation, a été engagé et financé dans le cadre des crédits COM de la convention 2024. T1 2026 : publication du marché 77 2025 (appel d'offres) - démarrage de la mission	
Total études TRANSVERSALES	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €		200 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	200 000,00 €		
Mission R&D (CP 2025) sur le suivi de la colonie des arthropodes : Convergence CPD-PROJET	354 128,05 €		354 128,05 €	111 027,38 €	45 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	354 128,05 €	354 128,05 €	199 580,01 €	160 548,04 €			354 128,05 €	0,00%	111 027,37 €	27 293,17 €	22 279,47 €	22 279,47 €	30 334,27 €	11 238,36 €		160 548,04 €	Montant 2025 (254 000,00 €) - phase 2 réaliser pour : les autres des factures. Subventions 2025 (fonds vert) : 193 580,01 €	
Total études SAINT-PAUL	354 128,05 €	0,00 €	354 128,05 €	111 027,38 €	45 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	354 128,05 €	354 128,05 €	199 580,01 €	160 548,04 €	0,00 €		354 128,05 €	0,00%	111 027,37 €	27 293,17 €	22 279,47 €	22 279,47 €	30 334,27 €	11 238,36 €	0,00 €	160 548,04 €		
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €										0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total études LE PORT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €										0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total études LA POSSESSION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL ETUDES	354 128,05 €	0,00 €	354 128,05 €	111 027,38 €	45 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	354 128,05 €	354 128,05 €	199 580,01 €	160 548,04 €	0,00 €		354 128,05 €	0,00%	111 027,37 €	27 293,17 €	22 279,47 €	22 279,47 €	30 334,27 €	11 238,36 €	10 000,00 €	10 000,00 €	354 128,05 €	

	Montant total BP 2025	Sur financement externe (hors subventions)	Budget réel (hors subventions)	Montant total (hors subventions)	Solde prévisionnel* (Trop perçu)
Subventions				199 580,01 €	
ETAT	316 027,38 €	296 027,38 €	201 027,38 €	126 402,77 €	106 624,60 €
REGION	105 201,77 €	52 000,00 €	40 201,77 €	57 201,77 €	4 812,20 €
DEPARTEMENT	88 848,57 €	44 424,28 €	36 548,57 €	48 179,47 €	3 815,10 €
TERRITOIRE DE L'OUEST	154 261,27 €	72 310,69 €	111 761,37 €	84 794,27 €	7 239,50 €
SAINT-PAUL	30 788,96 €	19 894,48 €	14 788,96 €	21 238,36 €	1 549,50 €
LE PORT	10 000,00 €	7 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
LA POSSESSION	10 000,00 €	7 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL	604 128,05 €	296 027,38 €	199 580,01 €	360 548,04 €	84 720,57 €

Montant réel (hors subvention)							
ETAT	REGION	DEPARTEMENT	TERRITOIRE DE L'OUEST	SAINT-PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
TRANSVERSALES	70 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	200 000,00 €
SAINT-PAUL	111 027,38 €	40 201,77 €	31 348,57 €	86 761,37 €	34 788,96 €	0,00 €	304 128,05 €
LE PORT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA POSSESSION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	181 027,38 €	70 201,77 €	46 348,57 €	131 761,37 €	64 788,96 €	30 000,00 €	354 128,05 €

	Montant actualisé (10/04/25)		
	Convention initiale 2025	Montant actualisé*	Subventions
TRANSVERSALES	300 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
SAINT-PAUL	354 128,05 €	354 128,05 €	199 580,01 €
LE PORT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA POSSESSION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	354 128,05 €	354 128,05 €	199 580,01 €

Montant réel (Subventions décaissées)							
ETAT	REGION	DEPARTEMENT	TERRITOIRE DE L'OUEST	SAINT-PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
TRANSVERSALES	70 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	200 000,00 €
SAINT-PAUL	111 027,38 €	40 201,77 €	31 348,57 €	86 761,37 €	34 788,96 €	0,00 €	304 128,05 €
LE PORT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA POSSESSION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	181 027,38 €	70 201,77 €	46 348,57 €	131 761,37 €	64 788,96 €	30 000,00 €	354 128,05 €

*Montant état de (100 k€) affecté à la convention financière 2025, à supprimer sur le film d'animation 3D Karité Mayanagines, en cours de réalisation, a été engagé et financé dans le cadre des crédits COM de la convention 2024.

* 1 étude à engager en 2026 (montant non connu).

Stratégie & plan de communication Ecole 2025-2028

Taux de réalisation budgétaire de 0% au 10/04/2025